CHARTE DES BÉNÉVOLES

DEVENIR BÉNÉVOLE

pour l'Église Catholique en Moselle

Diocèse de METZ

Eglise catholique en Moselle

Sommaire

Édito 3

Bénévole, pourquoi pas moi ? 4

L'esprit du bénévolat 5

Le bénévolat, un appel 6

À chacun sa mission 7

Les engagements du diocèse 8

Les engagements du bénévole 9

Sur le plan civil, en pratique... 10

Les étapes de l'engagement 12

Conclusion 13

Annexes : 14

Exemple de lettre d'offre de service pour les missions longues et spécifiques

Exemple de lettre d'accueil pour les missions longues et spécifiques

Contacts 16

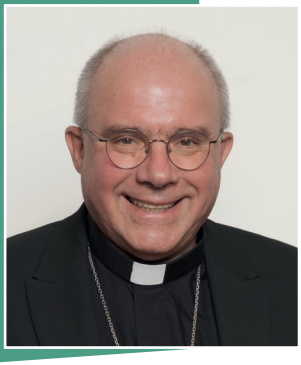

Édito

Chers sœurs, frères et amis,

« ***Les dons de la grâce sont variés, mais c'est le même Esprit. Les services sont variés, mais c'est le même Seigneur. Les activités sont variées, mais c'est le même Dieu qui agit en tout et en tous. À chacun est donné la manifestation de l'Esprit en vue du bien.*** [...] ***Vous êtes le Corps du Christ et, chacun pour votre part, vous êtes les membres de ce corps.*** » (1 Co 12, 4-7. 27).

Votre engagement bénévole est précieux pour le diocèse de Metz, pour le corps du Christ.

Je prie pour que le Seigneur déploie les dons et talents qu'il a mis en vous afin que la pierre que vous apportez à la construction du Royaume soit toujours plus solide et contribue harmonieusement à la mission !

Je vous remercie chaleureusement de votre dévouement, votre générosité, pour le temps passé au service des autres, et au service de l'Église.

Mes prières vous accompagnent fidèlement.

Monseigneur Philippe BALLOT
Archevêque-évêque de Metz

BÉNÉVOLE : Pourquoi pas moi ?

> *« Les fidèles laïcs doivent considérer leur vie quotidienne comme une occasion d'union à Dieu et d'accomplissement de sa volonté, comme aussi de service envers les autres hommes, en les portant jusqu'à la communion avec Dieu dans le Christ »*

Exhortation apostolique de Saint Jean-Paul II sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, ***Christifideles laïci*** (46).

L'action de tous ceux qui choisissent, suite à un appel extérieur, ou bien suite à un désir intérieur, de mettre leurs charismes, leurs talents, leur énergie et leur temps au service de la mission de l'Église a son fondement dans l'Évangile. C'est le Christ qui appelle, qui donne sa grâce et envoie en mission.

L'Église accueille avec gratitude les bénévoles qui veulent s'engager à ses côtés. Votre temps et vos talents sont précieux !

L'enjeu est de trouver la bonne mission, celle qui répondra à vos souhaits, vos compétences et aux attentes de l'Église.

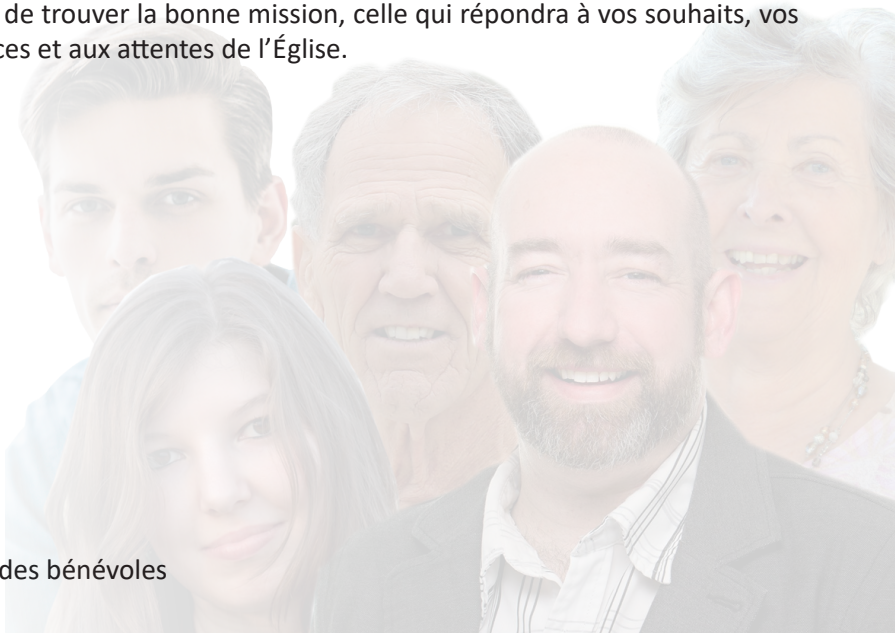

L'ESPRIT du bénévolat

« *Les fidèles laïcs, unis aux prêtres, aux religieux et aux religieuses, forment l'unique Peuple de Dieu, l'unique Corps du Christ* » (Exhortation apostolique Christifideles Laici de Saint Jean-Paul II, sur la vocation et la mission des laïcs dans le monde, n° 28). « *Les baptisés et les laïcs bénévoles et salariés, comme les ministres ordonnés, reçoivent tous du Seigneur les grâces et charismes utile au service de l'Église et du bien commun. Ils sont appelés à collaborer d'un seul cœur* ».

Cependant, les disponibilités et possibilités des personnes n'étant pas illimitées, les relations humaines pouvant être complexes, il est apparu bon de décrire les engagements de chacun et de se donner les repères pour mieux les vivre. La charte des bénévoles rappelle donc les principes fondamentaux et notre manière de les mettre en œuvre, pour faciliter les relations dans tout le diocèse, pour que chacun ait la joie de servir et pour que son service fasse la joie de tous.

Le bénévole partage la foi de l'Église catholique, dans un chemin qui respecte sa liberté. Il adhère aux valeurs de l'Évangile et aux orientations du diocèse de Metz (voir site internet du diocèse de Metz : www.metz.catholique.fr).

Il vit son service comme un moyen de rencontrer Dieu et les autres, comme un temps de grâce. Il expérimente alors la joie de se donner, d'être au service des autres et de porter ensemble la mission de l'Église où chacun a sa place.

Le bénévole fait preuve de bienveillance, de fraternité et d'accueil envers tous. Comme toutes les personnes engagées au service du diocèse de Metz, le bénévole en respecte l'organisation, les règles de fonctionnement, et travaille en concertation avec les autres acteurs de l'Église : prêtres, diacres, religieux et laïcs salariés ou bénévoles. La communion entre tous est essentielle. Elle nous est donnée dans le Christ, puisque nous sommes un seul corps, et doit être protégée et développée.

« *C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres qu'ils reconnaîtront que vous êtes mes disciples* » (Jean 13-35).

LE BÉNÉVOLAT : un appel

L'appel du Seigneur : « *Allez, vous aussi, à ma vigne* » s'adresse à chacun personnellement et signifie : « *Viens, toi aussi, à ma vigne !* » (Exhortation apostolique *Christifideles Laici* de Saint Jean-Paul II, sur la vocation et la mission des laïcs dans le monde, n° 28).

Le bénévole peut s'engager au service de l'Église soit en se présentant, en réponse à un désir intérieur, soit en étant sollicité pour un service particulier.

Dans les deux cas, il est important de prendre le temps du discernement pour découvrir la meilleure manière de mettre ses talents au service de l'Église.

La mission n'appartient pas à celui qui l'accomplit. Le service rendu est une mission reçue, avec ses exigences propres, pour un temps limité, qui ne doit pas l'empêcher d'assumer ses autres responsabilités familiales, professionnelles ou associatives.

À CHACUN sa mission

« *Être disciple c'est avoir la disposition permanente de porter l'amour de Jésus aux autres, et cela se fait spontanément en tout lieu : dans la rue, sur la place, au travail, en chemin.* » (n°127, *La Joie de l'Évangile*, Pape François).

Les missions proposées sont riches et variées, ponctuelles ou pérennes, exigeant un engagement régulier et durable, avec une responsabilité spécifique.

Elles concernent aussi bien les paroisses et les fabriques, les services centraux du diocèse, les mouvements, les associations de fidèles.

L'adhésion à la présente charte est indispensable, notamment dans les cas où le bénévole a accès à des fichiers avec données personnelles, ou est en contact avec des jeunes, ou encore a des responsabililités financières...

Coup de main, coup de cœur
ex. : accueil, solidarité, entraide

Pastorale
ex. : enfance et adolescence, santé, migrants, personnes de la rue

Gestion de projets
ex. : suivre un chantier, organiser un événement, faire vivre un site internet

Appui aux paroisses
ex. : travaux, comptabilité, finances, juridique, ressources humaines

Expertise
ex. : conseil financier, conseil juridique, gestion, formation, communication

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS
de la paroisse, de la fabrique, de l'association, du mouvement ou du diocèse :

- Discerner l'adéquation entre les compétences, le souhait, la disponibilité du bénévole et le service demandé.
- Définir en concertation avec le bénévole, les objectifs, les conditions et la durée de la mission.
- Pour la personne référente du bénévole, accueillir, écouter, soutenir et accompagner le bénévole avec bienveillance.
- Donner au bénévole les moyens de sa mission (formation, espace, temps…)
- Proposer des points réguliers pour revisiter et relire la mission (joies et difficultés rencontrées, besoins matériels et relationnels pour un meilleur accomplissement de sa tâche, renouvellement ou changement de mission, appel d'autres bénévoles, transmission de la charge, appel à d'autres collaborations…).
- En cas de désaccords importants, instaurer un dialogue avec le bénévole et avec l'aide d'un tiers si nécessaire. Discerner avec le bénévole le meilleur chemin pour poursuivre ou mettre fin à la collaboration.
- Respecter un délai de prévenance raisonnable vis-à-vis du bénévole en cas d'interruption de la mission.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS du bénévole ?

- Collaborer à la mission de l'Église dans un esprit de service, d'ouverture, d'entraide et de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles, salariés, et prêtres, religieux…
- Assurer sa mission avec soin, avec sérieux et régularité.
- Se rendre aux formations proposées par le référent (curé ou responsable diocésain l'accueillant.)
- Communiquer sur ses périodes de disponibilités et d'absences au référent.
- Accepter de rendre compte régulièrement de l'avancée de sa mission au référent.
- Observer un devoir de discrétion, de confidentialité, de non-diffusion des informations à caractère personnel, et de respect des obligations légales liées au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) tant pendant son activité bénévole qu'après.
- Connaître les règles du diocèse en matière de prévention des abus sur les mineurs et les personnes vulnérables, et s'engager à les respecter. S'il a une mission particulière auprès des mineurs, signer la charte de bientraitance pour la protection des mineurs de la Conférence des Evêques de France (https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/lutter-contre-pedophilie/actualite-de-lutte-contre-pedophilie/525644-charte-de-bientraitance-pour-la-protection-des-mineurs/), et l'adresser au curé, ou au responsable de l'association, du mouvement ou de l'Évêché.
- Anticiper la fin de la mission au terme du mandat, et si possible rechercher une personne qui pourrait être appelée à son tour pour poursuivre la mission.
- Respecter un délai de prévenance raisonnable vis-à-vis de la paroisse, de l'association, du mouvement ou du diocèse, en cas d'interruption de la mission.

SUR LE PLAN CIVIL, en pratique…

La mission étant confiée pour une durée déterminée, elle dure en général deux ou trois ans, et peut être renouvelable, mais ne peut durer plus de trois ans sauf exceptions.

Le bénévolat étant réalisé à titre gracieux, aucune rémunération ne sera versée au bénévole ni aucune couverture sociale ne sera prévue. Il n'existe pas non plus de lien de subordination au sens du droit du travail, entre le bénévole et son référent. Pour ces raisons notamment, en aucun cas le bénévolat ne sera requalifié en travail salarié.

L'engagement libre et volontaire du bénévole au service de la mission suppose toutefois le respect des règles et des consignes de la fabrique, de la paroisse, de l'association, du mouvement ou du diocèse et de tout règlement intérieur où la mission est accomplie.

Les bénévoles sont couverts par :

- Une assurance « individuelle accidents » pour les accidents corporels dont ils pourraient être victimes,
- Une assurance « responsabilité civile » pour les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers, sauf en cas d'utilisation de leur propre véhicule.

Ces assurances sont souscrites par la mense épiscopale quand les bénévoles sont au service du diocèse ou d'une fabrique ou paroisse.

L'ensemble des travaux (matériels et intellectuels) fournis par le bénévole dans le cadre de sa mission reste la propriété entière et exclusive de la mense épiscopale, de la fabrique ou de l'association.

Le bénévole est tenu à une obligation de confidentialité durant toute la période de sa mission, et même après la fin de celle-ci, sous réserve des cas spécifiquement prévus par la loi.

Les données personnelles relatives aux bénévoles sont conservées à la fabrique, à la paroisse, dans l'association ou le mouvement concerné, ou au diocèse, tant que le bénévole est en contact régulier avec l'Église catholique de Moselle, sauf opposition de sa part. Elles sont utilisées sur la base de l'intérêt légitime de la fabrique, la paroisse, de l'association, du mouvement ou du diocèse.

Elles ne sont en aucune façon communiquées ou vendues à des tiers, hormis les tiers autorisés (autorité publique, justice, assurances…). Le bénévole est tenu de ne communiquer en aucune façon à des tiers les données personnelles dont il aurait eu connaissance à l'occasion de son bénévolat, ou de les utiliser pour d'autres finalités que celles initialement prévues. Le bénévole s'engage à garantir un niveau de sécurité approprié des données qu'il détient et de se conformer aux dispositions légales liées à la protection des données personnelles.[1]

L'engagement d'un bénévole dans l'Église ne cautionne en rien ses autres engagements associatifs, politiques ou syndicaux. On veillera donc bien à les distinguer.

Lorsque le service bénévole est confié à un mineur, il se fait sous la responsabilité de ses parents.

---

[1]

- *Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD), relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et*
- *Directive (UE) 2016/680, également du 27 avril 2016, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales ainsi qu'à la circulation de ces données,*
- *Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 destinée à mettre le droit français en conformité avec les exigences du droit européen qui modifie et complète notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi dite informatique et libertés),*
- *Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel.*

LES ÉTAPES de l'engagement

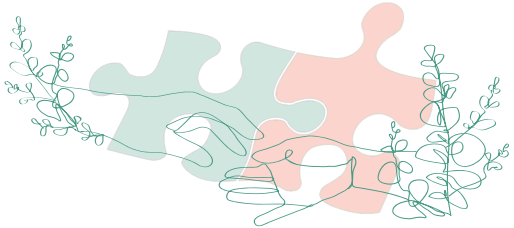

Devenir bénévole est un engagement qui mérite mûre réflexion de part et d'autre.

Avant de confirmer une mission, nous proposons un temps d'observation mutuelle pour apprendre à nous connaître. C'est notamment le cas pour les missions de longue durée, exercées de manière régulière.

SE CHOISIR | **Observation mutuelle** | AGIR | **Passage de relais** | Évoluer

DÉBUT DE LA MISSION

Le bénévole et le responsable se rencontrent.

Ils précisent ensemble la mission

Pour une mission longue et spécifique le bénévole envoie une lettre de service.

Le responsable y répond avec une lettre d'accueil (voir annexe).

Pour une mission plus courte et plus simple, le bénévole reçoit la présente charte, il en prend connaissance, en discute avec son référent et donne son accord en la contresignant. Elle l'accompagne tout au long de son engagement.

Le bénévole et son référent revisitent la mission une fois par an.

FIN DE LA MISSION

Le bénévole et son référent préparent la succession.

Et pourquoi pas une nouvelle mission de bénévole ?

CONCLUSION :

L'Église rend grâce pour tant de talents et de charismes mis au service de la mission, pour la gloire de Dieu et le salut du monde.

« *Donnez, et vous recevrez une mesure bien pleine, tassée, secouée, débordante, qui sera versée dans votre tablier !* » Luc, 6, 36-38

Metz, le …..

EXEMPLE DE LETTRE D'OFFRE DE SERVICE, ENVOYÉE PAR LE BÉNÉVOLE
Diocèse de Metz – Charte du bénévolat 2023
(à ajuster en fonction de la situation du bénévole)

[Prénom, nom et adresse du bénévole] Metz, le …

Curé de la paroisse
ou Responsable à l'Évêché de Metz
ou Responsable d'association ou de mouvement

Monsieur/Madame,

Après mûre réflexion, et sur la base des discussions que j'ai eues avec … de l'association/la paroisse, je vous offre de collaborer bénévolement à son service en qualité de …

Je m'engage *à* donner … jours par semaine à l'Église de Moselle, à l'exception de ..., et à répondre à toute demande urgente correspondant à ma disponibilité.

J'ai pris connaissance de la charte du bénévolat du diocèse de Metz, et je m'engage à respecter toutes les dispositions qu'elle contient.

Je souhaite œuvrer dans l'esprit des valeurs chrétiennes, avec la volonté de servir en collaborant avec le personnel du Diocèse, tant bénévole que salarié, ainsi que l'ensemble des clercs que mes fonctions m'amèneront à côtoyer.

Ma mission, exercée dans un esprit de don et de gratuité, ne bénéficie d'aucune contrepartie financière.

J'ai bien noté que ma mission m'était confiée pour une durée déterminée.

De mon côté, si je désire mettre fin à ma mission pour convenance personnelle, je vous en informerai dans les meilleurs délais.

Je vous assure de mon entier dévouement au service de ma mission.

Le bénévole

EXEMPLE DE LETTRE D'ACCUEIL, ENVOYÉE PAR LA PAROISSE, L'ASSOCIATION, LE MOUVEMENT OU LE DIOCÈSE DE METZ
En réponse à la lettre d'offre de service envoyée par le bénévole
Diocèse de Metz – Charte du bénévolat 2023
(à ajuster en fonction de la situation du bénévole)

Curé de la paroisse
ou Responsable à l'Évêché de Metz
Ou Responsable d'association ou de mouvement

Metz, le …

[Bénévole]

Monsieur/Madame,

Par lettre en date du …, vous m'avez offert de servir bénévolement l'Église Catholique en Moselle au sein de l'association/la paroisse ….

Je me réjouis de vous accueillir comme tel en qualité de … auprès de Monsieur/Madame … et ce, à compter du … et pour une durée de … mois [max. 3 ans].

En accord avec votre responsable, votre mission pourra être renouvelée à l'issue de cette période.

Le contenu de votre mission a été défini comme suit :

Ainsi que nous en avons convenu, votre activité sera répartie sur … jours par semaine, en dehors de vos temps d'indisponibilité.

Vous vous engagez à respecter toutes les dispositions de la charte du bénévolat, dont avez pris connaissance.

Selon les besoins du service et de la mission définis par votre responsable, vous pourrez être amené à suivre des actions de formation.

Dans l'exercice de votre mission, vous serez tenu à une obligation de réserve et à une discrétion absolue. Vous veillerez à ne pas vous positionner comme porte-parole de l'Église lors de vos échanges externes. Vous serez couvert par l'assurance responsabilité civile du diocèse pour les dommages causés aux tiers dans l'exercice de votre mission, sauf pour l'usage de votre véhicule.

Je vous remercie chaleureusement de votre engagement à nos côtés, et vous souhaite une fructueuse mission en communion avec les clercs et les laïcs avec lesquels vous serez conduit à agir.

Je vous assure de mes sentiments les plus cordiaux.

Curé de la paroisse
Ou Responsable d'association ou de mouvement
Ou Responsable à l'Évêché de Metz

CONTACTS :

Des questions ?

L'envie de vous lancer dans l'aventure ?

N'hésitez plus !

Vous pouvez vous renseigner
auprès du curé de votre paroisse,
l'association ou du mouvement concerné
ou contacter le diocèse
au 03 87 74 19 99

Soyez les bienvenus !

© Montage photos d'après images pixabay